Octobre 2024

SANCTUS MAIXENTUS

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro 8

Edito

Ce nouveau numéro s'ouvre par quelques photographies prises lors des journées du patrimoine en septembre. L'association a présenté la porte Châlon grâce à une visite guidée en costume et quelques documents.

Nous remercions les contributeurs de ce petit journal. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles en lien avec l'histoire de Saint-Maixent ou des communes environnantes.

Benoit et Christelle Sancé

JOURNÉES DU PATRIMOINE LE 21 SEPTEMBRE 2024 (PORTE CHÂLON)

Sanctus Maixentus association loi 1901

SOMMAIRE

JEAN-CLAUDE MIGAULT, *François Rondier, un notaire aventureux*
MARC BOUCHET, *Noël Abel Pastural, ex-moine bénédictin du diocèse de Poitiers*
PHILIPPE RIDOUARD, *Girault de Crouzon : l'homme aux deux visages*
MICHEL SANCE, *L'abbaye des Châtelliers (2r partie)*
PUBLICATIONS : Liliane Sommier-Gérodolle ; Jean-Marie Chaffraix

Musée du sous-officier de Saint-Maixent-l'Ecole

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres

Conférence

Erick Surget

Les conférences de 1619 à Champdeniers : un épisode inconnu de la contre-réforme en Moyen-Poitou

Mercredi 20 novembre 2024, 18 h, médiathèque de Niort

Société historique de Parthenay et du Pays de Gâtine

Conférence

Michel Bernier

Ernest Pidoux (1865-1936), peintre parthenaisien

Vendredi 8 novembre

Jean Philippe Poignant

La première révolte d'août 1792, Moncoutant, Pugny, Châtillon-sur-Sèvre, Bressuire.

Vendredi 6 décembre

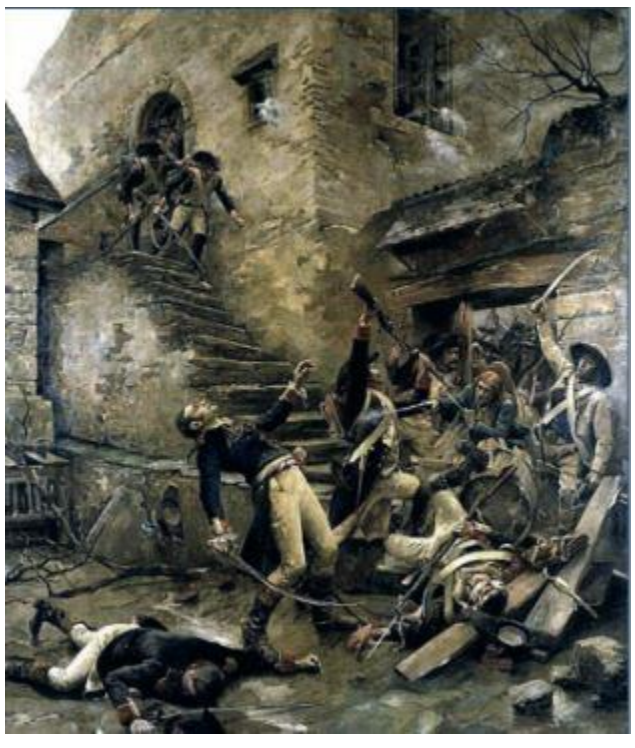

Tableau extrait de Maudet (Xavier), *La Révolution française à Châtillon-sur-Sèvre, 2018.*

FRANÇOIS RONDIER, UN NOTAIRE AVENTUREUX

La lecture de *Sanctus Maixentus* ouvre parfois quelques perspectives pour des recherches personnelles.

Lors de la lecture du numéro 6 de notre précieuse revue, j'ai eu l'œil attiré par un nom. Celui de François Rondier, procureur communal de Saint-Maixent qui en 1791 a été chargé de faire le récolement de l'inventaire des meubles et effets de l'abbaye de Saint-Maixent *(cf. "Dom Antoine Gleize, ex moine bénédictin, curé de Champdeniers" par Marc Bouchet dans Sanctus Maixentus n° 6).*

En effet, dans mon arbre généalogique figure aussi un François Rondier. Est-ce bien le même ? Cela méritait bien vérification... Et la réponse est oui. C'est bien lui qui figure dans mon arbre. Et du coup ça m'a donné envie de poursuivre la recherche sur la vie de cet homme que je n'avais pas encore explorée et dont je ne connaissais alors que la naissance, car faisant partie de la fratrie de Catherine Rondier, mon aïeule à la huitième génération.

Ils sont tous les deux les enfants de Louis Siméon Rondier (1710-1767), notaire et procureur royal à Sanxay dans la Vienne, et de Marie Byard (1715-1781), elle-même issue d'une longue lignée de notaires et procureurs de Saint-Maixent.

La famille de Louis Siméon Rondier comptait huit enfants, tous nés à Sanxay entre 1739 et 1756. Mon aïeule, Catherine Rondier (1746-1819), était la quatrième. Son frère François Rondier était le sixième, né en 1751.

Tradition familiale oblige, François Rondier va, à son tour, étudier le droit, comme son père, comme ses deux grands-pères et comme ses oncles. En 1782, il rachète la charge de notaire royal de Julien Métayer à Saint-Maixent. C'était une charge prospère, Julien Métayer était notaire à Saint-Maixent depuis plus de trente ans.

François Rondier vivait à Saint-Maixent dans la rue de la Croix (actuelle rue Anatole France), une grande maison qui faisait l'angle à droite de la rue de l'Audience.

En 1786, François Rondier se marie. Il épouse à La Rochelle, dans la paroisse Saint-Sauveur, Charlotte Bataille, une jeune femme de 23 ans, née en 1763 dans l'île de Saint-Domingue, possession française dans la Caraïbe (l'actuelle Haïti). Elle était sous la curatelle de Jean Isaac Raboteau, négociant rochelais et propriétaire d'une plantation de café à Saint-Domingue.

Nous sommes là dans le monde des négociants et planteurs, qui armaient des bateaux pour ce qu'on a appelé le commerce triangulaire, entre La Rochelle, l'Afrique occidentale (Mauritanie, Sénégal, Guinée) où ils faisaient le plein d'esclaves qu'ils débarquaient ensuite dans les plantations des Caraïbes, où les soutes étaient alors remplies de café, de sucre de canne, de rhum, à destination de la métropole.

Quand Charlotte est arrivée à Saint-Maixent, elle a dû faire sensation, par sa couleur de peau. Une métisse dans ses habits de grande bourgeoise, elle ne devait pas passer inaperçue dans la rue Châlon.

François Rondier et Charlotte auront cinq enfants, René François en 1788, Joséphine Louise en 1789, Elisabeth Charles en 1790, Suzanne en 1791 (qui décèdera à l'âge de deux mois), et enfin Louise Emelie en 1793.

François Rondier était un ardent défenseur de la Révolution, puis de la République.

Début 1793, a éclaté ce qu'on a appelé la Guerre de Vendée.

Les paysans vendéens, foncièrement catholiques et royalistes, n'acceptaient pas le traitement fait par la République à leurs prêtres, réfractaires à la Constitution Civile du Clergé mise en place en 1790. Ils ont ensuite fortement été choqués par l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793. Enfin est venue s'ajouter la levée en masse de 300 000 hommes de troupes décrétée par la Convention le 2 mars 1793, qui a été l'élément déclencheur de la rébellion des Vendéens et Bretons, lesquels, canalisés et organisés par la noblesse locale, ont constitué l'Armée Catholique et Royale, clairement contre-révolutionnaire.

En mai 1793, les rebelles vendéens ont enregistré un certain nombre de succès. Au Nord, Saumur, Angers sont tombées. Au Sud, Fontenay-le-Comte, Thouars, Parthenay sont prises.

Les troupes vendéennes s'approchent dangereusement de Saint-Maixent qui devient leur prochaine cible. La panique s'installe dans la ville.

Mais c'était sans compter sur la force du protestantisme en Sud Deux-Sèvres ! Les huguenots étaient de francs républicains (ils savaient ce qu'ils devaient à la Révolution et à la République laïque pour leur liberté religieuse qui leur avait été si longtemps contestée...) et ils n'allaient pas s'en laisser compter par les catholiques du Nord.

Le pasteur protestant Gibault-Rivière, qui siégeait au Conseil de la ville, se fit fort de lever une armée pour défendre Saint-Maixent, et en quelques jours il réunit un contingent de 4 000 hommes, venus de tout le sud des Deux-Sèvres, de Melle, Celles, Pamproux, La Mothe, Lezay, Brioux... qui tous accoururent vers la ville pour résister.

Cette levée expresse de troupes suffit à décourager les rebelles vendéens, qui renoncent... la bataille de Saint-Maixent n'aura pas lieu...

Au mois de juin 1793, la Convention envoie à Saint-Maixent le général Westerman, à la tête de l'armée républicaine des Côtes de La Rochelle, avec pour mission de réprimer la rébellion vendéenne. Il y est accueilli en héros.

Westerman fait appel aux volontaires pour le suivre, et François Rondier répond aussitôt à son idéal, et, pour défendre activement la République il s'enrôle dans l'armée de Westerman, lequel, compte tenu de sa condition, a dû lui offrir un poste d'officier dans un de ses bataillons.

L'armée de Westerman se met en route et quitte Saint-Maixent le 24 juin au soir, François Rondier parmi eux, pour libérer la Vendée. Ils se lancent à l'assaut de Parthenay qu'ils reprennent aux Vendéens.

Le 1er juillet, ce sera le massacre d'Amailloux, qui fut livrée au pillage et incendiée, à titre de représailles pour avoir hébergé les insurgés. Ce n'est pas pour rien que Westerman sera plus tard surnommé "le boucher de la Vendée".

Puis Westerman vise Châtillon-sur-Sèvre (l'actuelle Mauléon), qui avait été instituée capitale militaire de la Vendée, et le 3 juillet 1793, les troupes républicaines mettent les Vendéens en fuite et prennent Châtillon, ce qui était une victoire emblématique.

Mais cette victoire ne sera que de courte durée.

Dès le 5 juillet, une riposte menée par les divisions vendéennes de La Rochejacquelein, Lescure, Bonchamp, Stofflet et Marigny, qui avaient fait leur jonction et s'étaient reformés à Cholet, s'est soldée par une lourde défaite des Républicains.

Le Général Westerman n'a pas eu le temps d'organiser ses troupes pour défendre Châtillon, il n'a pu que sauter sur son cheval, rejoindre sa cavalerie, et prendre la fuite vers Bressuire.

Les soldats républicains restés sur place, plusieurs milliers d'hommes, n'ont pu que se rendre face à l'ampleur de leurs pertes, et un grand nombre d'entre eux ont été massacrés par les Vendéens, désireux de venger les exactions commises par Westerman et son armée. Amailloux était encore dans toutes les têtes...

La bataille de Châtillon aura été une lourde défaite pour Westerman, et François Rondier quant à lui n'en reviendra pas. Il fera partie du lourd bilan humain de l'aventure. Il est mort les armes à la main pour défendre la République, le 5 juillet 1793 à la bataille de Châtillon-sur-Sèvre.

Son épouse, Charlotte Bataille, est devenue en 1794 Charlotte Auditeau, après qu'elle ait été reconnue officiellement comme sa fille par Charles Auditeau, un autre planteur, originaire lui-même de Saint-Maixent, qui avait fait fortune à Saint-Domingue.

Est-ce sa fortune qui en a été la cause ? Charlotte sera plus tard mise en accusation devant le Tribunal Révolutionnaire, pour fait de noblesse. Elle ne sauvera sa tête que grâce à son fils aîné, René François, qui viendra chanter *la Marseillaise* devant ses juges. Décidément, une femme dont l'époux est mort les armes à la main en défendant la République, et qui a su enseigner *la Marseillaise* à son jeune fils, ne pouvait pas raisonnablement être condamnée.

La fille de François Rondier et Charlotte, Joséphine Louise Rondier (1789-1853), a épousé en 1821 à Saint-Maixent le lieutenant-colonel de cavalerie Germain Le Charpentier (1770-1843), chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et chevalier de la Légion d'honneur.

Ce sont eux, le colonel Le Charpentier et Joséphine qui ont fait construire un caveau familial dans le cimetière de Saint-Maixent pour recueillir leur sépulture. La première occupante des lieux sera précisément Charlotte, la mère de Joséphine, la veuve de François Rondier. Elle était décédée en 1820, à l'âge de 57 ans, et son corps y sera transféré.

Pour être complet sur la famille Rondier, rappelons que Gustave Le Charpentier, le fils du colonel et de Joséphine Rondier, et son épouse Elina Nosereau (les petits-enfants de François Rondier et Charlotte), ont fait construire rue de la Croix un magnifique hôtel particulier, devenu plus tard le siège du Collège Saint-André, dans l'actuelle rue Anatole France.

JEAN-CLAUDE MIGAULT

Chapelle funéraire de la famille Le Charpentier, cimetière ancien de Saint-Maixent, photo de l'auteur

Enquête
A la découverte de Saint-Maixent-l'Ecole

Enigme n° 6 : Ces deux plaques se trouvent aux deux extrémités de la rue Châlon (jonction avec la rue Anatole France et jonction avec la rue de la Coque). Entre le XIe siècle et le XIXe siècle, l'orthographe dans les actes notariés est très "aléatoire" sans que l'on sache vraiment pourquoi. Jusqu'au XVIIIe siècle, les Saint-Maixentais écrivent généralement "Chas**l**on", puis progressivement le [s] est remplacé comme beaucoup d'autres mots d'origine latine par un accent circonflexe (par exemple "forest" devient "forêt" mais le [s] demeure dans le mot forestier). Donc pour le [s] au milieu du mot remplacé par un accent circonflexe, l'explication semble simple, c'est l'évolution logique de l'orthographe et le remplacement du [s] par un accent circonflexe.
Pour le [s] à la fin du mot, on peut supposer qu'il s'agit d'un lointain souvenir du [s] final de "Cadelonis" qui est le génitif latin (complément de nom) de Calon ("porta Cadelonis" signifie la porte de Calon/Chalon).

C. NORDEY-SANCE

Enigme n° 7 :

Où se trouve ce tableau ?
(indice dans un des articles)

CONFÉRENCE EN PARTENARIAT AVEC VAL-DE-SÈVRE GÉNÉALOGIE

Conférence sur les anciennes tanneries, l'hôpital Chaigneau et le square Amussat, le samedi 28 septembre 2024, salle Rabelais puis balade sur les lieux.
Nous remercions Jean-Claude Pignon, président de l'association ainsi que les adhérents pour leur venue.

DRAC – Retable de l'abbaye (1976)

NOËL ABEL PASTURAL, EX MOINE BÉNÉDICTIN DU DIOCÈSE DE POITIERS

Noël Abel Pastural, assermenté, ex-novice bénédictin de Saint-Maixent, natif du lyonnais, habite d'abord Germond où il est instituteur. Il est ensuite nommé curé à Beaulieu-sous-Parthenay et Vouhé, puis à Louin et passera 40 années comme pasteur de La Chapelle-Saint-Laurent.

Il est né le jour de Noël 1763 et a été baptisé, le 26 décembre, à Saint-Didier-sur-Rochefort, aujourd'hui département de la Loire, fils de Pierre Pastural, notaire royal et de Jeanne Raisonnier (ou Raysonnier). Pierre Pastural (1732-1783 Saint-Didier-sur-Rochefort), notaire, fils d'Antoine Pastural et de Marie Bargé, épouse en 1761 à Monbrison (paroisse Saint-André) Jeanne Raisonnier (-1784), fille de Pierre Raisonnier, maître orfèvre à Montbrison (45). Noël n'est pas cité parmi les témoins présents aux deux sépultures. Est-il déjà entré dans le clergé séculier ? Son parrain est Antoine Dutey, garçon majeur et sa marraine Marie Marguerite Pastural, fille de feu Antoine Pastural, notaire royal à Saint-Didier et Marie Bargé.

Nos recherches n'ont pas permis de savoir à quelle époque Noël a fait ses premiers vœux. Dans une déclaration écrite de 1790, à Saint-Maixent, il affirme venir de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, où il était profès. L'un de ses oncles maternels, Michel Raysonnier, né à Montbrison en 1743, a-t-il eu une influence sur la vocation de son neveu ? On peut le penser sans l'affirmer catégoriquement, les documents nous faisant défaut.

Les documents nous manquent pour savoir quand Noël Abel arrive à l'abbaye bénédictine de Saint Maixent. A l'assemblée de l'ordre du clergé, à Poitiers, le 21 mars1789, il est présent puisqu'il a signé le procès-verbal, clos et arrêté à la fin des séances, ainsi que Titaud, son collègue bénédictin de Saint- Maixent. Beaucoup de prêtres n'ont pu le faire car les fêtes de la période pascale les ont obligés de rentrer dans leur paroisse.

Un état ou inventaire avait été fait chez les bénédictins de l'abbaye de Saint-Maixent, le 3 mai 1790, expédié au Directoire. Les officiers municipaux de la ville de Saint-Maixent, accompagnés de Me Bonaventure Bruneau, procureur de la commune et Laurent Girard, secrétaire greffier, avaient fait l'inventaire des chambres des bénédictins. Dans la chambre de Dom Pastural, portant le numéro 9, avaient été trouvés des meubles ordinaires, un lit, un feu et une table et autres effets servant à son usage et qui lui sont d'ailleurs nécessaires dans sa qualité de professeur au collège de la ville de Saint-Maixent.

Le 28 octobre 1790, se présente devant Laurent François Daguin, maire de Saint-Maixent, Pierre Coyaud, et Jean Marie Chevalier des Essards, officiers municipaux, dom Noël Abel Pastural, prêtre religieux, qui pour profiter de la disposition de l'article 2 du décret de l'Assemblée Nationale du 13 février 1790, sanctionné par le roi, confirme son intention de sortir du cloître pour jouir de la pension accordée aux religieux, non mendiants. Les officiers municipaux prennent acte de sa déclaration.

Le 4 août 1791, Pastural fait une déclaration écrite pour se disculper de l'accusation dont il se dit victime à tort de fabriquer des balles (orthographe corrigée) : "Sur les bruits faux et calomnieux qui se sont répandus que je passais les nuits entières à faire des balles, je prends le parti de vous envoyer le moule dont il est question dans tous les rapports. Je l'avais fait faire pour construire un petit épervier, sa forme vous en fera foi. Vous pouvez d'ailleurs vous informer à celui qui l'a fait, qui vous dira, s'il est de bonne foi, ce que je lui ai dit en le commandant. Je croyais cela très innocent mais puisqu'on cherche à le rendre suspect j'en fais volontiers hommage à la mauvaise intention des calomniateurs et je proteste aussi par la présente qu'il n'existe aucune balle à la maison. Et je défie mes accusateurs d'oser le prouver. Et pour vous en convaincre vous pouvez, messieurs, envoyer des personnes de confiance pour vérifier le fait. Je suis, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. Pastural."

Il prête le serment à Poitiers, le 30 septembre 1792, "en la maison commune" devant le maire Mottet.. Et à Germond, il déclare, le 12 messidor an 6 avoir fait le serment le 14 août 1792 et le 19 thermidor an 5. Cette déclaration est certifié par Terrasson, Texier et Primault, le 17 messidor an 6.

Abel Noël Pastural est ensuite emprisonné à Angoulême sans qu'on en connaisse le motif. Le 12 thermidor an II, il fait partie des détenus internés depuis 15 mois, dont certains demandent aux membres dirigeant les Deux Sèvres de revenir dans ce département.

Selon un extrait du registre de délibérations du district de Saint-Maixent, de la séance publique du 19 germinal de l'an 3e de la République, il a été cité comme témoin à comparaître, à propos de la pétition du citoyen Jacques Guy que ce dernier a adressée au représentant du peuple. Car le citoyen Guy proteste contre "la dilapidation de ses meubles, effets et bestiaux" par la municipalité de Saivres et sur laquelle est intervenu un arrêté du représentant du peuple, portant renvoi devant les tribunaux et devant l'administration du district de Saint Maixent, pour nommer des commissaires qui devront vérifier les faits portés dans la plainte du citoyen Guy et renvoyer l'affaire devant le représentant du peuple.
Plusieurs témoins sont convoqués dont Pastural, qui a le numéro 26. Celui-ci après avoir prêté serment et affirmé n'être ni parent, ni allié ni domestique, a affirmé qu'il ne pouvait avoir connaissance des faits. Il était mis en arrestation, le 4 avril de l'an 2 et sorti le 19 germinal de l'an 3. Ce qu'il sait de l'affaire, c'est qu'il ne doute pas que le maire et la municipalité se soient laissés à des excès contre Guy. Il les connaît "pour des hommes remplis de l'esprit de terreur." Pastural n'épargne pas la municipalité dans son témoignage. On peut lire sa déclaration ainsi que celle de nombreux témoins dans la série.

Le 20 frimaire de l'an 4, Françoise Agier, fille majeure, Charles Gabriel Chaudreau et son épouse, Marie Elisabeth Agier, Charles Guy Agier, juge au tribunal civil des Deux Sèvres, demeurant tous à Saint-Maixent, faisant pour eux et pour leurs cohéritiers, sont en conflit entre eux et divisés à propos de la succession de leur tante Marie Catherine Agier. Ils donnent plein pouvoir à Noël Abel Pastural et au juge de paix, Gilles de la Coudre, pour donner un jugement sur le droit des parties. De la Coudre et Pastural rendent leur jugement le 5 pluviôse de l'an 4.

Noël Abel Pastural habite ensuite Germond (commune du canton de Champdeniers).
Selon le recensement de l'année 1798, il est arrivé dans la commune de Germond en l'an 4, où il est instituteur.

MARC BOUCHET

Sources
Archives départementales des Deux-Sèvres
7 / F -18
C 688 : cahiers de doléances des sénéchaussées de Niort et Saint-Maixent
Registre du directoire du district de Saint-Maixent
L 1er supplément, n° 60
2e supplément K 1
Archives du diocèse de Poitiers
Archives numérisées de la Loire
Registres paroissiaux de Saint-Didier-sur-Rochefort.

Joseph Isaac Girault de Crouzon (fonds privé)

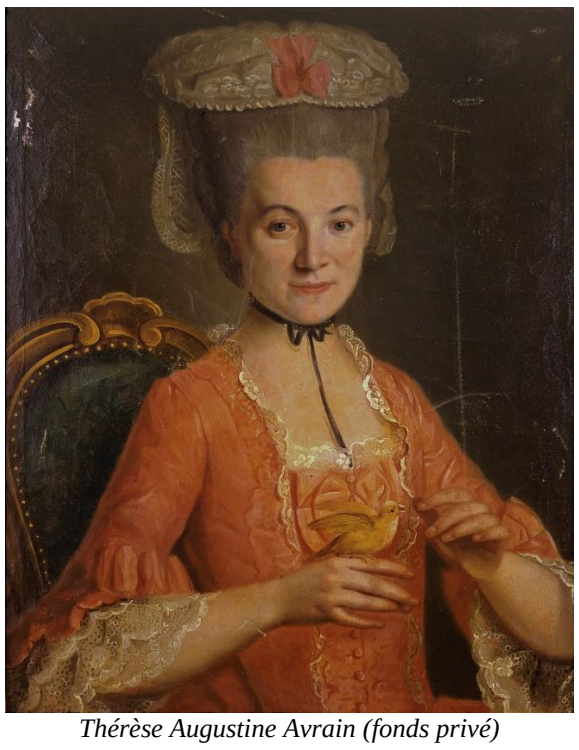

Thérèse Augustine Avrain (fonds privé)

JOSEPH ISAAC GIRAULT DE CROUZON (1739-1831) : L'HOMME AUX DEUX VISAGES

Origines et formation

Si Joseph Isaac Girault de Crouzon porte un nom à particule, il n'appartient pas à la noblesse mais à la bourgeoisie. Très souvent, sous l'Ancien Régime, on attribuait dans certaines familles bourgeoises à un enfant le nom d'une terre pour le différencier d'un autre frère, ainé, cadet ou benjamin. Le 24 avril 1739, son acte de baptême à La Mothe-Saint-Héray mentionne cette « particule », portée également par son père et son grand père. Crouzon, sur l'actuelle commune de Beaussais, était une maison noble transmise dans la famille depuis le XVIIe siècle. La Révolution obligea Joseph Isaac à faire disparaitre la particule mais il conserva son double nom.

Sa famille appartient à la bourgeoisie et plus particulièrement au monde des robins c'est-à-dire des officiers de justice. Pierre (1701-1780), le père de Joseph Isaac est à la naissance de son fils avocat en Parlement, assesseur du marquisat de la Mothe-Saint-Héray et sénéchal de Pamproux, le grand père Isaac est lui sénéchal de la Mothe.

Joseph Isaac reçoit une solide éducation. Après un court passage au collège de Saint-Maixent, il rejoint au collège des Oratoriens de Niort les fils de la riche bourgeoisie et de la noblesse du Moyen et Bas-Poitou. La poursuite des études supérieures se fait à l'université de Poitiers. Il reçoit de son père l'office d'entreposeur des tabacs à St-Maixent. Il épouse, le 3 juin 1766, Thérèse Augustine Avrain (1743-1823), fille de Charles Avrain (1702-1775), riche marchand fermier général. Le couple a deux enfants : Pierre Alexandre (1767-1838) et Thérèse Henriette (1771-1850).

Joseph Isaac Girault-Crouzon et la Révolution

Pour lui, la Révolution se passe au plan local. Le 19 frimaire an II, à l'époque où « les tètes tombaient comme des ardoises par temps d'orage », Joseph Isaac Girault-Crouzon est élu maire de St-Maixent, poste qu'il va conserver presque continuellement jusqu' en 1830 à l'âge de 91 ans !
Girault-Crouzon a la lourde et périlleuse tâche de mettre en place l'œuvre de la Révolution. Les archives de la ville, celles des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, conservent une grande partie des engagements politiques de Girault-Crouzon. Par exemple, c'est lui qui fait réaliser les plaques des nouveaux noms de rues de St Maixent devenue Maixent, tout court, ou Vauclair-sur-Sèvre. Girault-Crouzon organise la vente des biens nationaux du district, prononce le discours patriotique lors de la plantation de l'arbre de la Liberté, ou organise la vie matérielle de l'armée de l'Ouest dont une partie est basée dans la ville.

Une anecdote relatée en 1861 par René François Rondier, dans le journal *Le Mellois*, nous permet d'appréhender à la fois la difficulté de la fonction de maire et le courage de Joseph Isaac Girault-Crouzon.

Elle se passe à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) qui avait pour objectif de liquider des assemblées et du Directoire aussi bien les Jacobins que les royalistes. Elle relate, nous indique le narrateur, « le souvenir d'un fait parce qu'il est honorable pour un maire de cette ville ».
Pour la première fois, la Révolution ne fait usage que de la guillotine sèche c'est-à-dire la déportation. Pour l'essentiel des proscrits, le lieu de déportation est l'île d'Oléron mais pour ceux considérés comme les plus dangereux pour la République la destination est Cayenne.
Quinze condamnés de choix, parmi lesquels figurent le général Pichegru, président du conseil des Cinq-cents, Jean-Pierre Ramel, adjudant général ou encore François de Barthélemy, ancien diplomate, royaliste modéré et l'un des directeurs, accompagné de son domestique qui a voulu partager le sort de son maitre. Seize personnes sont donc menées de Paris à Rochefort, sous bonne escorte, 600 hommes d'infanterie et de cavalerie et deux pièces de canon.
Partis le 8 septembre de Paris, ils arrivent le 16 à Poitiers. A Lusignan, l'arrestation du général Dutertre, commandant du convoi, pour malversation, fait prendre du retard.
Pendant ce contretemps, le maire Girault-Crouzon s'occupe de l'arrivée des proscrits qui doivent être logés dans l'église Saint-Saturnin. Ils auraient dû coucher à même le sol, sur de la paille.
Girault-Crouzon, donnant l'exemple, fait un appel entendu par ses concitoyens pour apporter matelas et couvertures. Le narrateur rapporte que lui-même s'y est rendu avec la domestique de sa mère pour y transporter ce que le maire avait demandé.
Le 18, le convoi arrive par la Cueille Poitevine, le jeune garçon, notre narrateur, s'y rend et voit quatre fourgons garnis de barreaux de fer, absolument écrit-il, comme les cages de fer servant aux ours ou aux tigres. Les propos du narrateur ont été confirmés plus tard par les mémoires du général Ramel.
Le maire s'adresse aux proscrits en déclarant : *Messieurs, je prends beaucoup de part à vos malheurs et tous les bons concitoyens partagent mes sentiments.*

Aussitôt, Girault-Crouzon est arrêté, mais cet acte de violence produit tant de mécontentement et de rumeurs que le commandant est obligé de faire rendre la liberté au maire. Le lendemain, à Niort, les proscrits sont jetés dans la basse-fosse du château.
Cette anecdote montre bien sûr le courage de Girault-Crouzon mais aussi la volonté de la bourgeoisie de marquer une pause dans les fureurs de la Révolution et le désir ardent du retour de la paix politique.

L'Empire : le temps des notables

Napoléon a évoqué *les masses de granit* qu'il aurait jetées sur le sol français. La bourgeoisie constitue l'une d' elles. Le règne des notables du Ier Empire s'ouvre. Le meilleur marqueur de cette notabilité est attesté par l'imposition et les revenus. Joseph Isaac figure sur la liste des 600 plus imposés du département.
La situation de Girault-Crouzon doit être expliquée pour comprendre son niveau de revenus. La première raison est d'ordre démographique : les membres de la famille Girault de Crouzon ont bénéficié d'une longévité incroyable à une époque où l'espérance de vie est inférieure à 40 ans. Le partage des biens des parents de Joseph Isaac n'a été effectué qu'en 1798, au décès de sa mère octogénaire. Le couple Girault de Crouzon-Robouam a eu huit enfants: un garçon et sept filles, et seule une fille était morte en bas-âge, une autre de ses sœurs était morte à 45 ans. L'héritage est donc divisé en six parts, deux sœurs meurent octogénaires : 80 et 88 et deux autres nonagénaires: 90 et 92 ans. Ces quatre sœurs meurent célibataires. La 6e part revient à Adélaïde (1753-1805), épouse du baron de Leffemberg, dit Floridor.
La seconde raison est d'ordre matrimonial et juridique, le couple Joseph Isaac Girault de Crouzon et Thérèse Augustine Avrain est séparé. En consultant la valeur des deux successions, en 1823 pour sa femme et en 1831 pour la sienne, le montant global de la fortune foncière du couple s'élève à 86 000 francs, pour un revenu annuel d'environ 5 000 francs.
Détail amusant et rarissime, dans son testament du 8 janvier 1828, Joseph Isaac lègue une rente viagère de 500 francs de capital pour l'entretien de son chien Mouton !

En décembre 1804, Joseph Isaac Girault-Crouzon est présent, à Paris, aux journées du couronnement et autres cérémonies de leurs majestés impériales.
Il est maintenu maire de Saint-Maixent par les différents préfets impériaux.
C'est à lui qu'est due la création du dépôt d'étalons et de remonte de la ville.

Joseph Isaac Girault de Crouzon sous la Restauration
Le passage des proscrits du 18 fructidor à Saint-Maixent trouve son épilogue heureux sous la Restauration.
François de Barthélemy, l'un des Directeurs, brutalement déchu en raison de son royalisme, a réussi à s'échapper de Guyane avec son domestique, il s'est réfugié aux Etats-Unis puis en Angleterre. Rentré après le 18 brumaire, Napoléon le nomme vice-président du Sénat et plus tard comte d'Empire. En 1814, au retour de Louis XVIII, il est pair de France.
Saint-Maixent, comme toutes les villes de France, envoie une députation pour féliciter le nouveau roi. Le narrateur de l'anecdote citée plus haut rappelle qu'étant jeune clerc d'avoué à Paris, il fut choisi pour éviter à d'autres les dépenses du déplacement et se présente au roi Louis XVIII en compagnie de François Marie Agier, magistrat à la Cour royale, Girard, officier de grade supérieur et Monsieur Girault de Crouzon maire de Saint-Maixent. Le roi accorde à toute la députation la décoration du Lys et M. Girault de Crouzon confie au jeune homme qu'il a reçu de M. de Barthélemy une invitation à dîner. Trois jours plus tard, Girault de Crouzon raconte à René François Rondier la soirée. Au moment de se mettre à table, *M. de Barthelemy m'a pris par la main et m'a placé à sa droite et a annoncé aux nombreux convives, tous grands dignitaires, que : c'était en reconnaissance qu'il me donnait cette place d'honneur, il leur a rapporté ce que, comme maire, j'avais fait pour lui et les autres déportés du 18 fructidor et l'arrestation momentanée que m'avait valu cet acte d'humanité. Aussitôt, tous les convives m'ont salué et toute la soirée j'ai été l'objet de leurs félicitations.*

En 1821, Joseph Isaac Girault de Crouzon reçoit la Légion d'honneur (gravée sur la stèle de son tombeau).
En 1827, il présente sa démission en raison de son grand âge. Mais le préfet le maintient en fonction jusqu'en 1830. Joseph Isaac Girault de Crouzon meurt à Saint-Maixent le 22 mai 1831 à l'âge de 92 ans. Le chien Mouton ayant survécu à son généreux maître profita de la rente viagère.

Ainsi, Joseph Isaac Girault de Crouzon nous apparaît sous les traits d'un homme respectable ayant eu une grande responsabilité dans l'histoire de la ville, de la Révolution à la monarchie de Juillet, et d'un ami des bêtes. Le document 4 B 216, extrait des affaires civiles du siège royal de Saint-Maixent de l'année 1780, vient ruiner l'image flatteuse de Girault de Crouzon.

Faits d'adultère, de violences et crimes d'empoisonnement
En février 1780 s'ouvrent pour trois semaines les audiences de 35 témoins dans le procès en séparation du couple Joseph Isaac Girault de Crouzon et Thérèse Avrain. L'épouse a trouvé refuge chez les sœurs de l'Union chrétienne de la ville en attendant le jugement de séparation de biens et de corps pour *raison de faits d'adultère, de violences et crimes d'empoisonnement.* Les témoins accablent le mari, auteur de violences, d'humiliations publiques et coupable de nombreux adultères avec les domestiques de la maison. De plus, Girault de Crouzon loue une chambre où il emmène régulièrement des filles pour la nuit. Huit femmes, lingères et couturières, expliquent comment Joseph Isaac a tenté de les corrompre, d'obtenir de gré ou de force leurs faveurs avec des mots qui dissimulent probablement des viols. Une servante du couple rapporte que son maître lui a fait plusieurs fois des propositions et qu'il a voulu la corrompre afin de jouir d'elle.

La défense de l'accusé consiste, pratique habituelle, à retourner l'accusation. Il déclare que, depuis 1770, son épouse tente de l'empoisonner et que, sa mère s'est installée chez le couple pour surveiller les agissements criminels de sa bru.

Il ne nie pas son inconduite mais il la présente comme conséquence « naturelle » de la conduite de sa femme : *Nul homme ne voudrait être à sa place, avec son air doucereux c'est un diable, vous la prendriez pour la plus grande vestale alors qu'elle n'est qu'une bougresse, ou pour la plus sage du monde alors que ce n'est qu'une putain, une garce, je suis sûr que la fille dont elle a accouché n'est point de moi ».*
Le registre de l'extrême vulgarité du vocabulaire utilisé par Girault de Crouzon est classique à cette époque de la défense des hommes.
Les enfants sont utilisés par les plaignants pour confirmer leur défense. Ainsi, Pierre Alexandre, treize ans, déclare que sa mère est *une putain*.
Nous n'avons pas le jugement de l'affaire, mais Thérèse Avrain obtint la séparation de biens et de corps. Ni sa dépouille, ni celle de sa fille ne reposent dans l'enclos familial du cimetière ancien de Saint-Maixent, dominé par la stèle du maire de Saint-Maixent et où figure, bien apparente, la Légion d'honneur.

PHILIPPE RIDOUARD

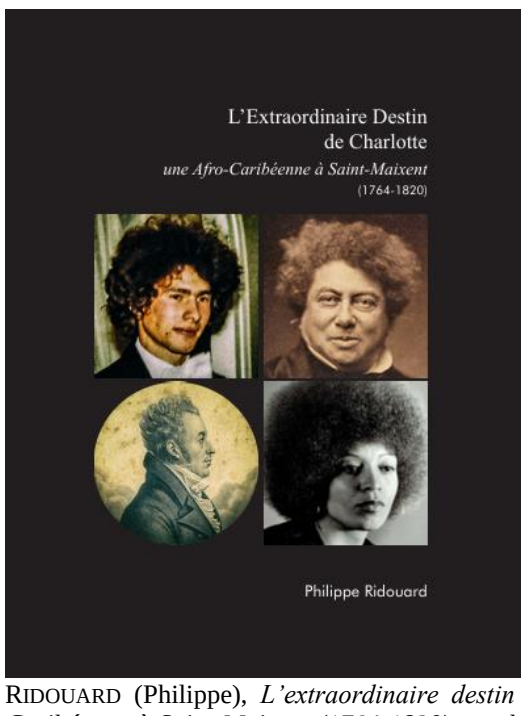

RIDOUARD (Philippe), *L'extraordinaire destin de Charlotte, une Afro-Caribéenne à Saint-Maixent (1764-1820)*, octobre 2024, 10 euros, auprès de l'auteur, philippe.ridouard@wanadoo.fr

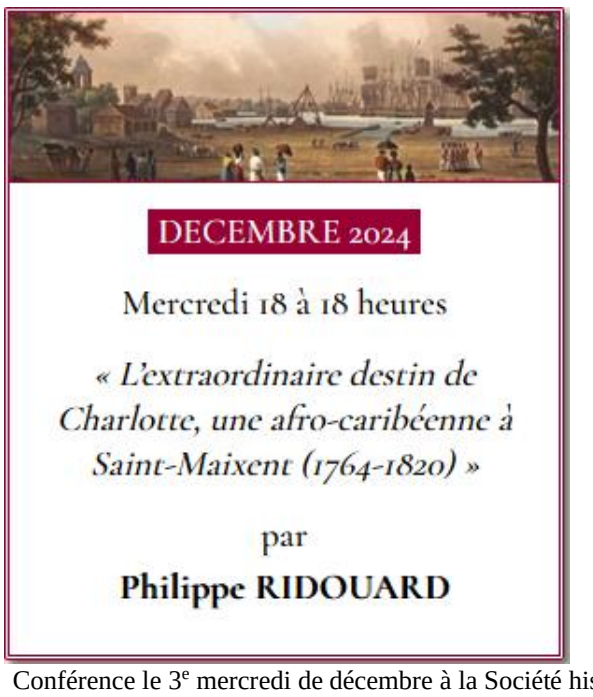

Conférence le 3e mercredi de décembre à la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, médiathèque de Niort

L'ABBAYE DES CHÂTELLIERS (2e partie)

Cadastre Fomperron Section A3 dite du Marchais (1833)

Nous avons vu, dans la première partie, l'église abbatiale et les faits marquants concernant l'abbaye de sa création jusqu'au XVIe siècle.
Il reste à préciser quelques détails sur les bâtiments conventuels.
Après l'incendie perpétré par les protestants en 1568, une campagne de restauration est effectuée. : installation d'une chapelle de secours dès cette date, puis au XVIIe siècle sur des bâtiments du XVe siècle, création des appartements du prieur, le grand salon au XVIIIe siècle surmonté du campanile. Le cloître, le dernier, celui que nous voyons sur les cartes postales, date de 1689.

Les moines, après leur installation, mettent progressivement en valeur leurs terres. Les toponymes conservent la trace des défrichements avec par exemple les prés et pâtis des Essarts. Les religieux créent également des borderies comme Land'Frère (1161) et l'Ange Bertière (1178). Au fil des ans, la communauté reçoit des donations pieuses ou des redevances comme celles de la Rembertière et de la Grande Foye de Saint-Martin-du-Fouilloux, d'autres plus lointaines à Cherves ou Epannes.
Sur leurs terres sont également creusés trois étangs accompagnés de moulins. C'est une nécessité compte tenu des 166 jours annuels de "maigre" et un carême de 40 jours.
Les surfaces exploitées, en métairie ou borderie, étaient le plus souvent mises en rotation sur trois parcelles : l'une en culture, l'autre en friche et la dernière en prairie. On y cultivait des "bleds" : froment, seigle, avoine. Autour de la maison se trouvait l'"ouche" dans lequel on produisait le lin et le chanvre nécessaires à la fabrication des toiles, sans oublier également les légumes. Une question se pose au sujet de la culture du genêt qui se réalisait sur une période de cinq ans avec une interdiction de pacage. Il est possible que cette plante servît à la couverture des écuries et des loges.

Le bétail se composait de bovins nécessaires au labour, de rares chevaux, beaucoup de moutons et des "bestes caprines". La volaille est très importante car elle fait l'objet de fréquentes redevances en nature à différentes époque de l'année.

MICHEL SANCE

Sources
BARBIER DE MONTAULT (Xavier), "L'architecture et la décoration à l'abbaye cistercienne des Châtelliers du XIIe au XVIIIe siècle", *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. XIV, 1891, pp. 343-396.

Photo Géoportail (2024)

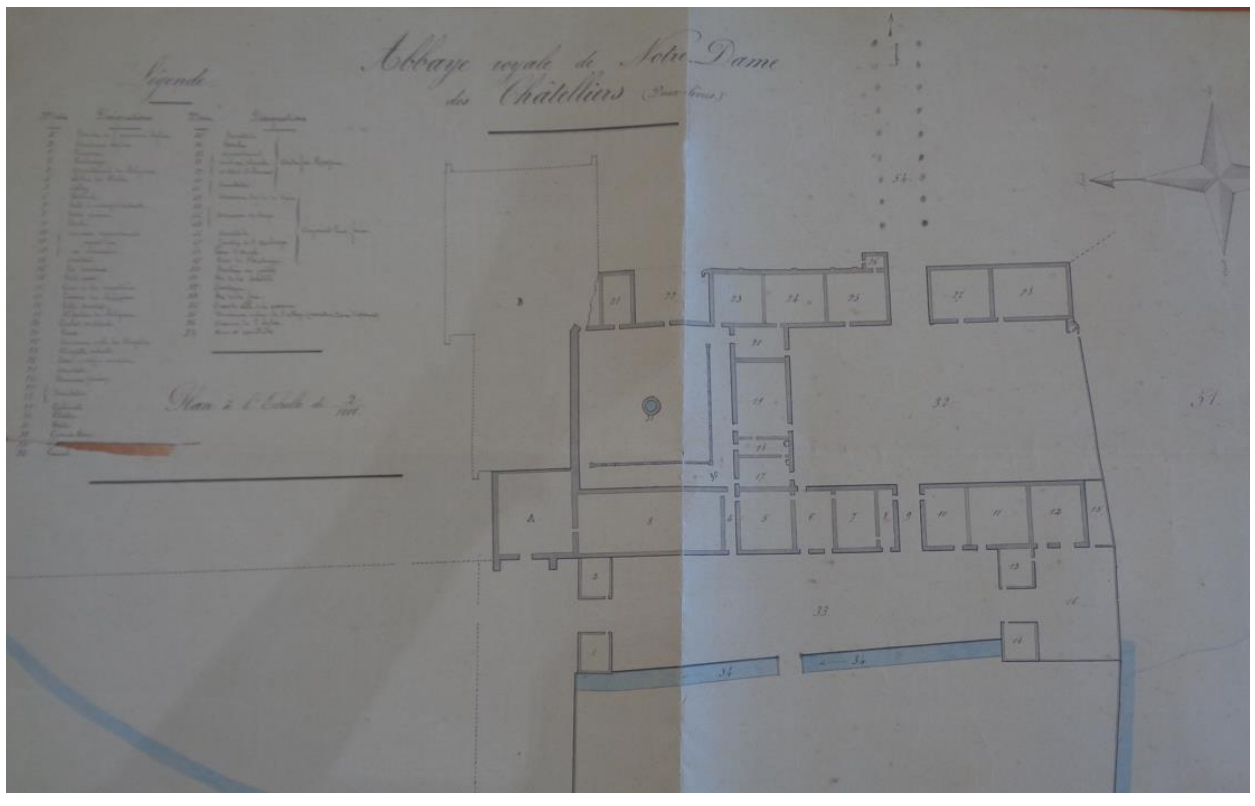

Ad79 fonds privé – Plan établi par Allard, 28 octobre 1889

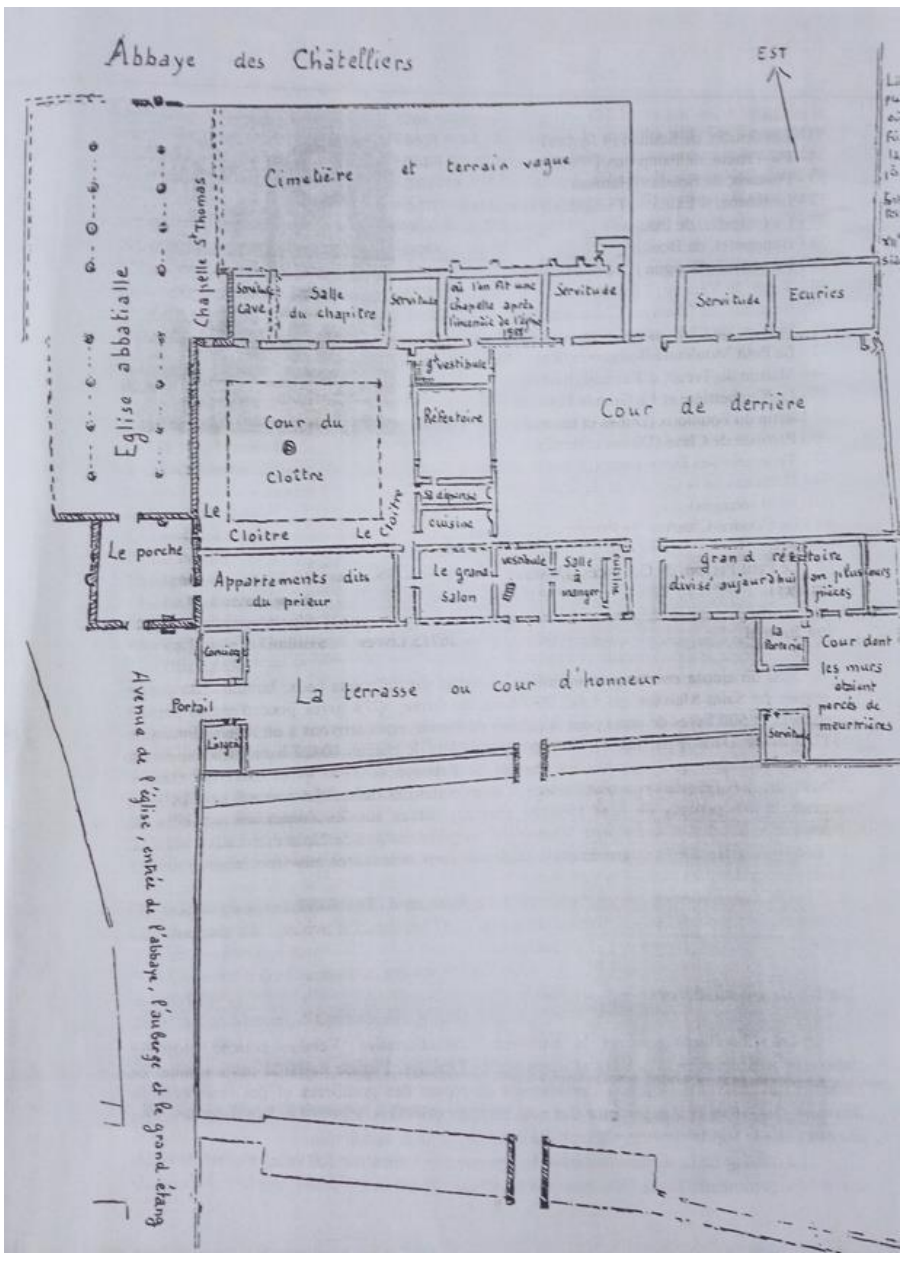

Genea 79 n° 26 p.14

Photographies – Ad79 fonds privé

PUBLICATIONS DES LECTEURS DU JOURNAL

Mon enfance en Poitou – 1956-1973, relate les souvenirs et anecdotes de LILIANE SOMMIER-GERODOLLE, professeur de lettres classiques, depuis sa naissance jusqu'à son adolescence. L'ouvrage met également en lumière les changements et les évolutions entre la seconde moitié du XXe siècle et l'époque actuelle.

Quelques extraits

" Le grand-père Julien avait fait la guerre de 14-18, il était malade et souffrant, je ne sais pas bien de quoi, mais il nécessitait beaucoup de soins et ses filles (ma grand-mère Bellangère et la grand-tante Alpha) étaient très présentes. Le fourreau de son sabre ornait encore la cheminée. Il avait enduré la guerre des tranchées et il racontait qu'une fois, alors qu'un gradé leur intimait l'ordre de monter à l'attaque dans le no man s' land, il lui avait rétorqué en patois poitevin : « Perdec' que t'y vas pas toi-même ? ». Je pense aujourd'hui qu'il avait bien eu de la chance de ne pas être fusillé pour rébellion !

À Mougon, c'était aussi l'immersion dans une autre langue ! Toute la famille y parlait un patois poitevin que je ne comprenais pas bien ! Dès que nous arrivions à l'entrée de Mougon et que nous apercevions la pancarte du nom du village, mes parents se mettaient automatiquement au patois alors qu'ils ne le parlaient pas ailleurs. Cela me fâchait : « Qu'est-ce que vous dites ? Arrêtez ! » Et eux, ils riaient ! L'incompréhension pouvait poser problème par exemple avec ma grand-mère, il fallait que mes parents traduisent et Mémé riait en répondant : « C'est qu'i cause patois ! » Il m'a fallu des années d'études, de philologie notamment, pour me réconcilier avec cette vieille langue maternelle ! Je ne la parle pas, mais je la comprends et quelquefois j'emploie des mots patoisants parce qu'ils me semblent être plus proches de mon message ! Dans ces cas-là, j'ajoute souvent « comme on dit chez moi ». Oui, car c'était la langue de chez moi…

Quoi qu'il en soit, c'est par la radio que nous apprîmes en 1963 une nouvelle qui bouleversa le monde : l'assassinat du président américain John Fitzgerald Kennedy ! À mon sens, cet événement est le premier à avoir eu une envergure mondiale dans mon enfance. Nous en parlions à l'école, nous avions appris que le tailleur rose de Jackie Kennedy avait été couvert de sang et je m'entends encore dire aux copines : « Elle ne le lavera jamais ! ».

Il y eut aussi cette année-là de grandes grèves d'EDF ; les jours où nous savions être privés de courant, nous préparions bougies et lampes électriques, et dans les escaliers de l'immeuble, des processions avec cierges se croisaient et se répétaient à divers moments de la journée."

Jean-Marie CHAFFRAIX

LES CHEMINS D'UNE PENSEE

Saint-Maixentais d'adoption depuis 6 ans, je proposerai prochainement à une maison d'édition locale - Edi'Lybris - avec laquelle j'ai d'ores et déjà, pris contact, un ouvrage à connotation philosophico-sociétal dont j'ai, assez récemment parachevé la rédaction et qui, en réalité et au-delà même de sa coloration, n'est autre que le témoignage de réflexions multiples et l'histoire de mes pensées et de mes convictions.

Cet ouvrage, architecturé autour de neuf thématiques recouvrant des domaines d'exploration très diversifiés qui ont nourri le champ de mes réflexions depuis de nombreuses années, sera publié dans le cadre d'une **édition participative**, présupposant, en amont, une souscription aussi large que possible permettant à l'éditeur de financer l'ensemble de ses frais d'édition.

Les modalités de souscription sont d'une simplicité extrême : chaque personne intéressée par cet ouvrage, dont je chapitrerai ci-après les thématiques abordées, remplit un bon de souscription qui lui sera transmis le moment venu (novembre ou décembre), le retourne à l'adresse indiquée, à l'appui d'un chèque dont le montant correspondant au prix de commercialisation de l'ouvrage d'environ 350 pages, sera précisé (il devrait osciller entre 21 et 23 €).
Cette démarche vise donc à financer par anticipation un exemplaire qui sera transmis à chaque souscripteur après sa publication. Aussi, suis-je à la recherche de promesses de souscription et remercie par avance, celles et ceux qui souhaiteront m'accompagner dans cette aventure littéraire.

Titre envisagé : '**Les chemins d'une pensée'** (sous réserve de l'accord de l'éditeur- Idem pour l'illustration proposée).
Les grandes thématiques abordées sont les suivantes :

- Le visage et le pouvoir des mots : décliné sous de multiples aspects accréditant l'importance capitale de la maîtrise du verbe.
- Émotions et apparences : une peinture de l'âme humaine conditionnant dans une large mesure le mode de comportement et la psychologie des êtres.
- Les étapes clés de l'existence : une réflexion sur la vie, la jeunesse, le mariage, la quête de sens, la mort
- Une ouverture sur quelques champs conceptuels : la justice et peine de mort, la vérité, le temps, la liberté.
- La politique
- La culture
- La religion
- La dérive du monde : sociétale, environnementale, la violence, la montée des populismes
- Le conflit russo-ukrainien

Pour de plus amples informations, me contacter par téléphone (en laissant vos coordonnées) ou par mail) :
Jean-Marie CHAFFRAIX (06 64 17 99 13 / jmchaffraix@live.fr)